

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°13 du 2 avril 2010**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Administration Centrale**

**Texte n°6**

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 6 décembre 2007 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs

*Du 23 février 2010*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 6 décembre 2007 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs**

*Du 23 février 2010*

NOR D E F P 1 0 5 0 3 8 5 A

---

*Précédent Modificatif :*

Arrêté du 7 juillet 2009 (BOC n° 32 du 28 août 2009, texte 45.).

*Texte modifié :*

Arrêté du 6 décembre 2007 (BOC n° 3 du 28 janvier 2008, texte 37.) modifié.

*Référence de publication :* BOC N°13 du 2 avril 2010, texte 6.

---

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 8 août 2007 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2007 modifié portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs ;

Vu la décision du 14 juin 2007 <sup>(1)</sup> fixant la date des élections au titre du second semestre 2007 des représentants du personnel des commissions administratives paritaires centrales compétentes à l'égard des fonctionnaires du ministère de la défense ;

Vu le résultat des élections organisées le 15 novembre 2007 <sup>(1)</sup> pour la désignation des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard des adjoints administratifs du ministère de la défense,

Arrête :

L'arrêté du 6 décembre 2007 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Article 1<sup>er</sup>., partie « Représentants du personnel ».

Remplacé : « Mme Colette **Buhr** » par : « Mme Véronique **Salguero** » et : « Mme Véronique **Salguero** » par : « Mme Jacqueline **Weber** ».

Remplacé : « M. Jacques **Berne** » par : « Mme Christine **Sergent** » et : « Mme Christine **Sergent** » par : « Mme Maryline **Manelle** ».

Remplacé : « Mme Jacqueline **Daviau** » par : « Mme Dominique **Maitre** » et : « Mme Dominique **Maitre** » par : « Mme Hélène **Dupuy** ».

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'adjoint au directeur,*

Anne RIEGERT.

---

(1) n.i. BO.